Fiche Pratique



Les acteurs du marché

L'essentiel

Avant l'ouverture du marché à la concurrence, j'avais généralement un interlocuteur : EDF pour l'électricité, ENGIE pour le gaz naturel.

Aujourd'hui, je peux choisir mon fournisseur d'électricité et de gaz naturel.

Le gestionnaire de réseau de distribution est le même pour tous les fournisseurs. C'est généralement ENEDIS pour l'électricité et GRDF pour le gaz naturel.

Les différents acteurs depuis la production jusqu'au lieu de consommation



* ENEDIS ou, dans 5 % des communes, des entreprises locales de distribution comme Électricité de Strasbourg Réseaux.

* GRDF ou, dans 5 % des communes, des entreprises locales de distribution comme Régaz Bordeaux.
> Pour en savoir plus, je consulte la fiche : Qu'est-ce qu'une Entreprise Locale de Distribution ?

Qu'est-ce qu'un producteur ?

- **Les producteurs d'électricité** exploitent des centrales nucléaires, thermiques (fioul, gaz naturel, charbon) et des installations renouvelables (hydraulique, éolien, solaire…). Ils sont situés en France ou ailleurs en Europe, les réseaux étant interconnectés.

En 2024, 95 % de l'électricité produite en France était décarbonée. Cette production a suffi à couvrir la consommation nationale durant 99,5 % du temps. (1)

- **Les producteurs de gaz naturel** exploitent des gisements souterrains. Le gaz est ensuite transporté, notamment via méthaniers, jusqu'aux pays consommateurs.

La France a importé en 2024 59 % de son gaz sous forme liquéfiée (GNL). La baisse des importations russes via gazoduc a renforcé cette tendance, amorcée dès 2022. (2)

Les producteurs vendent ensuite leur énergie aux fournisseurs sur les marchés de gros.

Qu'est-ce qu'un fournisseur ?

Les fournisseurs achètent l'électricité ou le gaz aux producteurs et les revendent aux consommateurs. Certains cumulent ces deux rôles.

Je signe un contrat avec mon fournisseur, qui devient alors mon interlocuteur principal pour toute question liée à l'énergie. Il me facture l'électricité ou le gaz consommés.

> Pour connaître les offres disponibles dans ma commune, je consulte :la liste des fournisseurs par code postal

Qu'est-ce qu'un gestionnaire de réseau ?

Entre le lieu de production et celui de consommation, les gestionnaires assurent le transport et la distribution de l'énergie :

- Électricité : réseaux aériens ou souterrains
- Gaz naturel : conduites souterraines

Les réseaux de transport répartissent l'énergie sur le territoire :

- **Électricité :** RTE
- **Gaz naturel :** TEREGA (Sud-Ouest) et NaTran (reste du territoire)

Les réseaux de distribution desservent les communes et les habitations :

- **Électricité :** ENEDIS (95 % du territoire), ou entreprises locales
- **Gaz :** GRDF (95 % du territoire), ou entreprises locales

Les gestionnaires assurent l'acheminement de l'énergie, son entretien et la relève des compteurs. Le service

rendu est identique quel que soit le fournisseur, car il s'agit d'un monopole régulé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

Ils garantissent :

- la qualité et la continuité de l'énergie livrée,
- le dépannage électricité/gaz,
- la réalisation de prestations techniques.

La qualité de l'énergie est toujours la même, quel que soit le fournisseur.

Qui sont les autres acteurs du marché ?

- **L'Assemblée nationale** et **le Sénat** : fixent le cadre législatif
- **Le Gouvernement**, via le ministère de l'Énergie : définit les décrets et règlements
- **La DGCCRF** : veille au respect des droits des consommateurs
- **La CRE** : régule le fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz
- **Les collectivités locales** : propriétaires des réseaux, elles confient leur gestion aux distributeurs
- **L'Autorité de la concurrence** : surveille les conditions de concurrence
- **Le médiateur national de l'énergie** : propose des solutions en cas de litige et informe les consommateurs
- **Les associations de consommateurs** : accompagnent les usagers et interviennent auprès des opérateurs

> Pour en savoir plus sur les associations : Liste des associations de consommateurs

(1) Source : Bilan RTE 2024
(2) Source : Bilan énergétique pour la France en 2024 – CGDD

énergie-info
Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :
Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le 0 800 112 212 Service & appel gratuits